



## Appel de Rome pour l'Union pour la Méditerranée de la France, l'Italie et l'Espagne

(20 décembre 2007)

Convaincus du fait que la Méditerranée, creuset de culture et de civilisation, doit reprendre son rôle de zone de paix, de prospérité, de tolérance, le Président de la République Française, le Président du Conseil de Ministres de l'Italie et le Président du Gouvernement de l'Espagne se sont réunis à Rome le 20 décembre 2007 pour réfléchir ensemble aux lignes directrices du projet d'Union pour la Méditerranée. L'Union pour la Méditerranée aura pour vocation de réunir Europe et Afrique autour des pays riverains de la Méditerranée et d'instituer un partenariat sur un pied d'égalité entre les pays du pourtour méditerranéen.

La valeur ajoutée de l'Union pour la Méditerranée devrait résider d'abord dans l'élan politique qu'elle devrait donner à la coopération autour de la Méditerranée et à la mobilisation des sociétés civiles, des entreprises, des collectivités locales, des associations et des ONG.

L'Union pour la Méditerranée aura vocation à être le cœur et le moteur de la coopération en Méditerranée et pour la Méditerranée. Elle devrait viser à rendre plus claires et visibles les actions que les différentes institutions développent en faveur de la Méditerranée. L'Union devrait être fondée sur le principe de la coopération et non sur celui de l'intégration.

À cette fin, ils se sont mis d'accord pour inviter les chefs d'État et de Gouvernement des pays riverains de la Méditerranée à se réunir avec les pays de l'Union Européenne le 14 juillet à Paris pour définir leur vision commune. Ce sommet sera précédé d'une réunion des pays riverains le 13 juillet.

Il devrait fixer les principes et l'organisation de l'Union pour la Méditerranée avec pour objectif de mettre en œuvre une approche fondée sur des projets concrets et sur la reconnaissance d'une part de destinée commune entre tous les pays riverains et avec l'Union Européenne.

Dans les mois à venir et jusqu'au sommet, la France, l'Espagne et l'Italie, entameront les travaux préparatoires en étroite consultation avec les pays appelés à y participer. Ces travaux auront pour but d'identifier les domaines de coopération prioritaire, les projets les plus appropriés, l'étude de leur faisabilité et des sources de financement, d'envisager la liste des acteurs qui souhaiteraient s'engager dans chaque projet concret.

L'Union n'a pas vocation à se substituer aux procédures de coopération et de dialogue qui réunissent déjà les pays de la Méditerranée, mais à les compléter, et à leur donner une impulsion supplémentaire dans un esprit de complémentarité et de coopération avec toutes les institutions existantes.

Le Processus de Barcelone et la politique européenne de voisinage resteront, donc, centraux dans le partenariat entre l'Union Européenne dans son ensemble et ses partenaires de la Méditerranée. L'Union pour la Méditerranée n'interférera ni dans le processus de stabilisation et d'association pour les pays concernés, ni dans le processus de négociation en cours entre l'Union européenne et la Croatie, d'une part, entre l'Union européenne et la Turquie, d'autre part.